Le Concours d'Aviation de Douai s'est ouvert hier

Deux vols de Blériot qui gagne la première prime de 2000 francs et parcourt 2400 mètres avec un passager.

Le concours d'aviation de Douai s'est ouvert officiellement hier soir par un temps gris et doux. Disons tout de suite qu'en dépit de beaucoup de prévisions pessimistes cette soirée d'inauguration a été une soirée triomphale.

L'annonce de l'arrivée de Blériot avait attiré à l'aérodrome de la Brayelle une foule énorme, parmi laquelle on remarquait de nombreuses silhouettes étrangères.

A six heures trois quarts, tandis que l'appareil de M. Breguet évoluait sur la piste donnant parfois l'impression de quitter le sol, Blériot fit sortir son monoplan.

Ce monoplan — on l'a dit — a l'air d'un oiseau. Il est effilé, de formes harmonieuses et une grande force mystérieuse semble blottie sous la fragilité de son armature. A le voir, on imagine difficilement qu'il ne puisse pas voler.

A 7 heures moins 12, très exactement, Blériot, simple et calme, vêtu de toile bleue, prit place sur son siège. Un mécanicien mit en mouvement la longue hélice d'acajou. A ce moment, seuls les bourdonnements du moteur rayaient le silence. On vit le grand oiseau filer droit, très vite. Il eut l'air de se cabrer. Soudain, obéissant à la volonté de son maître, il s'éleva. Il y eut une grande clameur. Le monoplan rasa les arbres qui barrent le fond de l'aérodrome, les dépassa. Une inquiétude crispa quelques visages. Mais l'immense oiseau continua gracieusement sa course, oscillant doucement. L'admiration de la foule se traduisit par des formules sèches et fiévreuses :

— Comme c'est beau ; on n'aurait jamais cru.

Cinq minutes passèrent ainsi. L'aviateur coupa l'allumage et le monoplan vint doucement se poser sur l'herbe en face des tribunes du pesage.

Blériot venait d'accomplir un tour un quart de piste, soit 4,500 mètres, et de gagner la première prime de 2.000 francs offerte aux cinq premiers aviateurs qui boucleront le tour de piste.

A 7 heures, il repartit ayant, cette fois, pris à son bord un passager. Le monoplan s'éleva avec la même facilité que la première fois et parcourut deux tiers de tour de piste, soit 2,400 mètres.

Blériot, lors de sa rentrée au pesage, fut, comme il sevait, salué d'acclamations sans fin, qu'il accueillit avec une délicieuse modestie sous le hangar.

Son père lui donna l'accolade, cependant que sa femme souriait.

Interview de Blériot

L'AVIATEUR NOUS PARLE DE SON PROJET DE GAGNER ARRAS EN AEROPLANE

Interrogé par nous, l'aviateur, auquel on prête le projet de gagner bientôt Arras en aéroplane, nous déclara qu'il était très satisfait de ses débuts à Douai et qu'il ne tenterait le raid Douai-Arras que dans quelques jours, après avoir minutieusement étudié les difficultés du parcours.

Les sportsmen qui ont vu voler Blériot considèrent que l'homme et sa machine sont capables d'un tel exploit et nous sommes de leur avis.

A partir d'aujourd'hui on hissera au sommet du beffroi un fanion tricolore et on sonnera l'ancienne cloche du balayage pour indiquer que les expériences vont commencer à la Brayelle.

Au cours de la journée, Blériot et d'autres aviateurs entreront en piste.

Ne terminons pas sans complimenter les organisateurs du succès de leur première réunion et sans conseiller aux amateurs de sensations nouvelles de se rendre à la Brayelle.

Cela vaut le voyage.

EMOI à la Faculté de Médecine de Lille

Les étudiants protestent contre une décision de M. Combemale qui les met en état d'infériorité vis-à-vis de leurs condisciples des autres Facultés et de la « Catho », disent-ils

Les étudiants de la Faculté de Médecine sont en ce moment fort émus. Ils affirment que M. le Doyen de leur Faculté vient d'attenter à leurs droits, — plus même, — à la légalité.

Voici comment l'un d'eux nous exposa les griefs de ses camarades :

« Nous avons à accomplir d'après les décrets du 21 juillet 1893 et du 24 juillet 1899 quatre années d'études pour devenir docteurs, à l'issue du dernier des cinq examens qu'on nous fait passer durant ces quatre ans. Ces examens sont répartis dans le cours des seize « inscriptions » que nous devons prendre à la Faculté. Les quatrième et cinquième examens ne peuvent être subis qu'après la seizième inscription qui date du mois de juillet de la quatrième année d'études.

Cette année-ci les étudiants de quatrième année se disposaient donc à prendre le 1er juillet leur seizième inscription et à passer leurs quatrième et cinquième examens dans le courant du mois. Pour le mois d'août, nos camarades ayant réussi à ces deux examens se trouvaient donc, — sauf la formalité de la thèse, — docteurs en médecine et en mesure de prendre clientèle. Beaucoup avaient déjà des contrats de reprise passés avec des médecins. Quelques-uns escomptaient être libérés par leur doctorat des exigences de la dispense du service militaire (ancien régime).

Or, voici que l'on apprend que M. le Doyen de la Faculté de Médecine exige que les étudiants de quatrième année fassent deux stages supplémentaires de trois mois chacun. Un stage dans les services de maternité. Un autre dans différents services d'hôpital. Ils ne pourront passer leur quatrième examen qu'en novembre et leur cinquième que pendant la deuxième quinzaine de janvier.

De cette façon ils manqueront leurs contrats de reprise de clientèle, et quelques-uns auront à refaire un an de service militaire...

Nous ne savons qui a autorisé M. le Doyen à prendre cette mesure. Nulle part en France pareille contrainte n'a été établie. Les étudiants de la Faculté catholique de Lille même ne sont pas soumis à cette obligation. Ils pourront se présenter en juillet et pour le mois d'août être médecins, prendre clientèle, etc. On voit dans quelle situation exceptionnellement désavantageuse se trouvent les étudiants de la Faculté d'Etat de Lille !

Que va-t-il se passer si M. le Doyen persiste dans sa décision ? Tout simplement ceci que les étudiants feront transférer leurs dossiers dans d'autres Facultés où ils ne seront pas soumis aux dures obligations d'ici, et même à la Faculté Catholique, très heureuse de les accueillir. Ainsi ils pourront conserver les droits qu'ils avaient de par la loi avant l' « ukase » de M. Combemale...

Cela sera désastreux pour notre Faculté ! Mais pouvons-nous nous laisser léser dans nos droits, dans nos intérêts. Nous signalerions d'ailleurs certains étudiants bien en cour près de M. le Doyen et qui viennent de jouir de faveurs exceptionnelles. L'un d'eux a pu passer son quatrième examen dans le cours de juin ! Il va passer son cinquième au début de juillet. Pourquoi ces passe-droits, à côté des vexations qui nous atteignent ?

Nous avons protesté. On ne nous écouta pas. Le ministre vient d'être touché par une plainte directe. Espérons que l'on nous rendra justice. Une mesure aussi exceptionnelle et aussi subite que celle prise par M. le Doyen à la veille de notre seizième inscription ne saurait être légale ! »

Pour connaître l'avis du représentant officiel du ministre de l'Instruction publique à Lille, après avoir entendu le son de cloche « étudiant » nous sommes allés demander à M. le Recteur Lyon ce qu'il pensait de la décision prise par M. Combemale et qu'il a dû contresigner.

M. le Recteur nous a répondu qu'il n'avait pas d'opinion là-dessus. Il ne voulait pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la Faculté de Médecine, autonome et relevant d'abord de son Doyen. M. le Recteur tenait à ne rien nous dire.

Nous ferons connaître à nos lecteurs la décision de M. le ministre de l'Instruction publique, sans doute moins circonspect. Les étudiants en attendent le résultat avec impatience et angoisse.

A. W.

La Crise des Arts et Métiers

Calme parfait dans l'école. — Le ministre du commerce maintient les trois exclusions

La journée de dimanche, qui s'écoula toute entière sans incidents, faisait bien présager de celle du lundi. Cette attente n'a pas été déçue.

Lundi matin, les élèves de la 1re division avaient été réunis dans l'un des amphithéâtres de l'école pour une communication.

MM. Richard, secrétaire général de la préfecture ; Labbé, inspecteur de l'enseignement technique, et Corre, directeur de l'école, étaient présents.

Le directeur avisa les élèves réunis que MM. Mathieu, Baptistelli et Basseler, congédiés en raison des faits que l'on connaît, et relatifs à la brochure dirigée contre les professeurs, avaient été reçus par le ministre à la demande de M. Labbé.

Le ministre du commerce aurait répondu qu'il ne pouvait que maintenir la décision du conseil de discipline et maintenir l'exclusion.

M. Corre ayant fait cette communication, demanda à chacun des élèves individuellement de déclarer s'il se solidarisait avec les élèves renvoyés et voulait encourir une des sanctions qui seraient appliquées au cas où l'agitation continuerait.

Un seul des jeunes gens déclara ne pas vouloir abandonner les exclus, mais devant l'attitude de ses camarades, il revint bientôt sur ses paroles et déclara vouloir conformer sa conduite à celle des autres.

Le calme est absolu dans l'école. Les surveillants logés dans l'établissement y ont été consignés par crainte, sans doute, d'incidents extérieurs ou d'indiscrétions.

Dimanche, la direction avait adressé aux parents de tous les élèves une lettre leur demandant s'ils acceptaient que leurs enfants se livrent à des écarts regrettables et annonçant que des sanctions très sévères seraient prises contre ceux qui feraient acte d'indiscipline.

La lettre demandait, en outre, aux parents, s'ils autorisaient leurs enfants à quitter l'école.

Pendant la journée de lundi, la plupart des parents des 300 élèves de l'école avaient envoyé des télégrammes renfermant des désapprobations énergiques.

Ces télégrammes, par les soins de la direction, ont été affichés dans une salle de l'école, à la vue des élèves.

M. Delalé, juge chargé de l'instruction de cette affaire, a interrogé, dans l'après-midi de lundi, le surveillant Marlot, qui fut victime de l'agression que l'on sait.

M. Marlot a fait au magistrat le récit de la scène, ajoutant qu'il croyait toujours avoir été frappé avec un instrument contondant.

Le docteur Dutilleul, médecin légiste, a procédé ensuite à l'examen des blessures que M. Marlot porte au côté droit de la figure. Il remettra sous quelques jours son rapport au médecin instructeur.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Mme Steinheil est très malade. — Son avocat va demander prochainement sa mise en liberté provisoire

Paris, 28 juin. — Un de nos confrères du matin assure que Me Antony Aubin serait résolu à demander la mise en liberté provisoire de sa cliente, en raison de son état de santé.

La nouvelle, ainsi présentée, est quelque peu inexacte. Il est vrai que Mme Steinheil, très épuisée, moralement et physiquement, par sa longue détention se trouve dans un état de santé qui inquiète non seulement sa famille et son avocat, mais le médecin de Saint-Lazare lui-même. Devant la gravité de l'état de la prisonnière, celui-ci a décidé d'appeler un de ses confrères en consultation.

Me Antony Aubin ne cache plus la préoccupation que lui cause cette situation, mais il est en ce moment désarmé.

Me Antony Aubin ne pourrait adresser une demande de mise en liberté provisoire ni au juge d'instruction, qui est dessaisi, ni à la Chambre des mises en accusation, également dessaisie. C'est seulement lorsque le parquet aura désigné le président des assises devant lesquelles comparaîtra Mme Steinheil qu'il lui sera possible de formuler cette demande.

Il se pourrait, en effet, que le président des assises, en vertu des pouvoirs que lui confère le Code d'instruction criminelle pour faire toutes les recherches utiles à la manifestation de la vérité, soit invité à prescrire une enquête au sujet des faits révélés récemment par l'infirmier Friez, faits que nous avons relatés.

Me Antony Aubin profiterait de cette circonstance et de ce fait nouveau pour demander la mise en liberté provisoire de sa cliente.

Un DRAME DANS LA RUE

Un homme de lettres blessé à coups de revolver par son ancienne amie

Paris, 28 juin. — Une scène dramatique s'est déroulée, avant-hier soir, rue Viète, à proximité de l'avenue de Villiers. Mme Colette Laborie, âgée de trente-quatre ans, demeurant 77, avenue de Villiers, a blessé de deux coups de revolver son ancien amant, M. Paul Schwaéblé, âgé de trente-six ans, publiciste, domicilié 41, rue Pigalle.

La victime, atteinte dans le dos par le projectile, est soignée à l'hôpital Dubois.

Mme Laborie a été mise à la disposition de M. Kien, commissaire de police du quartier des Ternes, bien que M. Schwaéblé ait refusé de porter plainte. Elle a fait au magistrat le récit du drame, dans les termes suivants :

« M. Paul Schwaéblé, qui a été mon amant, a entrepris, il y a quelque temps, une campagne diffamatoire contre moi et ma famille, dans divers journaux spéciaux. J'ai saisi, au sujet de cette campagne, le paquet d'une plainte et MM. Joliot, juge d'instruction, et Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, ont été chargés d'ouvrir une enquête.

« Désirant faire cesser cette campagne, en traitant directement avec mon diffamateur, car je craignais que l'action de la justice fût trop lente, je priai M. Schwaéblé de se trouver vers onze heures du soir devant l'immeuble que j'habite.

« A l'heure fixée je descendis, armée, je ne sais trop pourquoi, car je n'avais aucune intention criminelle, d'un revolver. M. Schwaéblé était arrivé. Nous entamâmes immédiatement les négociations, tout en marchant vers la rue Viète. Mon ancien amant ne me paraissait pas disposé à accepter mes conditions. Un quart d'heure après, il les refusait catégoriquement. Je fus alors exaspérée ; je sortis le revolver que j'avais caché sous mon manteau. M. Schwaéblé ayant aperçu le geste, se détourna, je tirai. »

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La Crise allemande

M. de Bulow se retirera après le vote de la réforme financière

Berlin, 28 juin. — Le correspondant à Berlin de la « Gazette de Francfort », dont les relations étroites avec la chancellerie sont bien connues, télégraphie à son journal, « après un entretien avec un haut personnage (qu'on suppose être le prince de Bulow lui-même), le prince de Bulow en complet accord avec l'empereur, prendra sa retraite dès que sera accomplie la réforme financière ».

Le télégramme ajoute :

« Par suite du refus par les conservateurs de l'impôt sur les successions, le prince de Bulow ne peut plus penser à poursuivre sa politique au moment d'une dissolution du Reichstag.

» La situation a justement pris la tournure dont il disait, le 16 juin, qu'il ne pouvait ni ne voulait la suivre, et qu'il ne la subirait pas. Aussi en tire-t-il les conséquences qu'il a alors indiquées.

» Un vif sentiment pour son prestige personnel lui dit que dans cette circonstance, il ne peut plus rester avec honneur à son poste ; il ne veut pas se laisser abaisser au rôle d'agent d'affaires du parti conservateur qui lui avait infligé sévèrement une défaite politique et personnelle. Cela seulement, et non pas un autre facteur qui eut rendu sa situation plus difficile, est la cause de sa retraite.

» L'empereur est d'accord avec le chancelier dans son jugement sur la situation, et dans ses sentiments sur sa retraite. Le chancelier jouit de l'entière confiance de l'empereur et restera son conseiller jusqu'à la nomination de son successeur, dont le choix n'a pas encore été arrêté ».

Les Affaires du Maroc

Mouley-Hafid se venge sur la mère de Moulaï el Kébir

Tanger, 28 juin. — La mère de Moulaï el Kébir est morte à Fez.

Elle aurait succombé aux mauvais traitements que lui aurait fait infliger Mouley-Hafid, qui l'accusait d'avoir excité son fils à la rebellion. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui.

Si Abbas el Fasi, khalifa du Glaoui est également mort ce matin après une courte maladie.

Le rogui, avec le gros de ses forces, se trouve maintenant dans la région des Tsoul et des Branes. Quelques fractions des Hyaina, qui, lors de son mouvement offensif de la semaine dernière, s'étaient ralliées à lui, font mine maintenant de se rapprocher du makhzen.

Le sultan est surtout préoccupé, à l'heure qu'il est, des mouvements de Moulaï el Kébir. Il se confirme que celui-ci a l'intention de marcher sur Méquinez.

Les Ait-Youssi s'agitent de nouveau et des bandes de pillards appartenant à cette tribu infestent la route qui conduit de Fez à Sefrou.

La conquête de l'air

LATHAN SE DISPOSERAIT A TRAVERSER LA MANCHE

Bouy, 28 juin. — L'appareil de M. Lathan a quitté hier le camp de Châlons. M. Lathan est également parti pour Calais dit-on ; malgré le silence gardé autour de ce départ, on croit que sa tentative de traversée de la Manche est imminente.

M. Farman a essayé un nouvel appareil avec lequel il a réussi ce soir à 5 h. 25 un vol de 21 minutes.

Le Scandale de Clermont-Ferrand

Le capitaine Mary rayé des cadres

Clermont-Ferrand, 28 juin. — On se rappelle le scandale qui motiva, ces temps derniers, l'arrestation d'un capitaine, soupçonné d'attentats à la pudeur. On apprend, aujourd'hui, qu'après enquête, les faits reprochés au capitaine Mary n'ont pas été suffisamment établis en ce qui concerne la publicité des outrages à la pudeur. Dans ces conditions, cet officier bénéficie d'une ordonnance de non-lieu. Il ne comparaîtra donc pas devant un conseil de guerre ; mais le conseil de discipline du 13e corps, réuni en séance extraordinaire, vient de prononcer la radiation des cadres de l'armée du capitaine Mary.

Les Ouvriers des Tabacs

LEUR CONGRES S'EST OUVERT HIER

Paris, 27 juin. — Le congrès des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs s'est ouvert hier salle des Conférences.

M. Franc présidait, assisté de Mme Barreau, de Tonneins, et de Mme Loge, de Marseille.

Après avoir souhaité la bienvenue aux 80 congressistes, qui représentent 32 syndicats et 12,000 adhérents, les congressistes ont commencé leurs travaux par l'adoption du compte rendu moral du comité central pour l'année 1908-1909. Le congrès a examiné ensuite la situation créée par la réponse ministérielle faite aux revendications soumises.

Il a été décidé de nommer des commissions avec emandat de rapporter toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

La séance de l'après-midi a été consacrée à la discussion, dans les dierses commissions, des questions qui ont provoqué la réunion du congrès.

La première commission a eu à s'occuper du statut des fonctionnaires, des secours en cas de maladie ou de blessures, de la suppression des « moyennes » et des primes à l'économie.

La deuxième commission a examiné l'augmentation de la journée, le relèvement du petit cigare, l'inspection du travail, etc.

Réunis en séance plénière, les congressistes ont longuement discuté sur le statut des fonctionnaires et l'article 51 bis du règlement de a Chambre. Ce règlement en effet ne permet pas à un seul député de déposre une augmentation de crédit sans procurer une ressource correspondante et limite ainsi l'initiative des députés.

Un vœu tendant à ce que les syndicats fassent pression sur le représentant à la Chambre pour le retrait de cet article et invitant la Fédération à s'aboucher avec les autres Fédérations des ouvriers et ouvrières de l'Etat, de façon à mener une campagne énergique afin d'obtenir satisfaction sur ce point, a été adopté.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Pour le statut des fonctionnaires, le Congrès considère que les ouvriers et ouvrières de l'Etat sont payés à l'entreprise et à la dizaine, que leurs salaires sont variables par suite de ce travail et qu'en conséquence ils continueront à être soumis aux dispositions de la loi de 1884 sur les syndicats. Toutefois, par mesure de précaution et pour éviter que toute mesure de répression ne puisse être prise contre la Fédération des tabacs, le congrès a décidé de donner mandat au comité central de faire les démarches nécessaires auprès de la commission parlementaire chargée d'examiner le statut des fonctionnaires, l'invitant à faire connaître le résultat de ses démarches aux sections, tout en prenant immédiatement les mesures que comporterait la situation.

Le Statut des Fonctionnaires

Le contre-projet du groupe unifié

Paris, 28 juin. — Le groupe socialiste unifié a déposé sur le bureau de la Chambre un contre-rojet au statut des fonctionnaires.

La disposition principale de ce projet est la suivante :

« Les fonctionnaires jouissent des mêmes droits que les autres citoyens ; ils ne peuvent être frappés disciplinairement ni pour leurs opinions, ni pour des actes accomplis en dehors de l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent sans aucune restriction soit se syndiquer dans les conditions de la loi du 21 mars 1884, soit s'associer dans les conditions de la loi du 1er juillet 1901. »

Nominations dans les Finances

Paris, 28 juin. — M. Tissier, receveur particulier des finances à Cambrai est nommé trésorier-payeur général de la Lozère.

M. Decailleux, receveur particulier des finances à Valenciennes est nommé pour le Loir-et-Cher.

M. Freniot, receveur des finances à Verdun est nommé à Cambrai.

M. Barrière, receveur des finances à Soissons est nommé à Valenciennes.

M. Van Rossen, receveur des finances à Hazebrouck passe à Soissons.

M. Grisse, receveur des finances à Saint-Pol est nommé à Hazebrouck.

M. de Castilla, rédacteur principal à l'administration centrale des finances est nommé receveur des finances à Saint-Pol.

La Grève des Inscrits

UN NOUVEAU CONFLIT. — LES ARMATEURS NE REPRENNENT PAS TOUS LES GREVISTES

Marseille, 28 juin. — La reprise du travail décidée samedi soir, et l'embarquement des équipages ont donné lieu à de nouveaux incidents.

Les équipages se sont présentés à bord des navires où ils étaient embarqués avant la grève, mais plusieurs de ces navires avaient déjà à bord un équipage recruté pendant le conflit que les compagnies ont refusé de débarquer.

Ce refus a provoqué une vive agitation parmi les inscrits. L'équipage de la « Ville de Naples », qui devait partir à midi pour l'Algérie, s'est solidarisé avec les inscrits qui n'avaient pas embarqué et a mis sac à terre, ainsi que le « Rhône ».

Le « Calvados » et le « Ville de Sfax » sont partis à une heure pour Bône et Alger avec un équipage recruté pendant la grève.

A la suite de ces incidents, le bureau du syndicat des inscrits maritimes a adressé au ministre de la marine le télégramme suivant :

« Malgré leurs engagements, les armateurs refusent en partie l'engagement des anciens équipages et veulent imposer des conditions contraires aux accords ; ils diminuent l'effectif des machines sur certains paquebots. Les démarches auprès des autorités restent sans résultat. Nous ne répondons plus des incidents qui peuvent surgir. Un courrier vient d'être abandonné. C'est le conflit qui recommence si vous ne mettez pas ordre par l'obligation à l'armement de respecter l'accord ; nous vous prions d'intervenir rapidement. »

Bagarre entre étudiants royalistes et républicains

Paris, 28 juin. — Une bagarre s'est produite cet après-midi vers 4 heures au Jardin du Luxembourg.

Les étudiants républicains apercevant, à la musique, des Camelots du Roy avec lesquels ils avaient eu maille à partir au meeting organisé samedi dernier par M. Gregory, se précipitèrent sur eux.

Les Camelots ripostèrent ; au cours de la lutte un étudiant républicain, M. Delpech, fils du sénateur de l'Ariège, fut blessé à la tête. La police mit fin à la bagarre et opéra 5 arrestations qui n'ont pas été maintenues.

Les concessions de bureaux de tabac en 1908

Paris, 28 juin. — Le ministre des finances vient, suivant l'usage, de communiquer à la Chambre l'état des bureaux de tabac concédés durant l'année écoulée.

Le nombre des débits concédés durant cette année s'élève à 347. Parmi les bénéficiaires il n'y a que cinq hommes dont l'ex-gardien de la paix Viel, blessé, le 31 mai 1905 lors de l'attentat de la rue de Rohan contre le roi d'Espagne. Les autres sont un ex-ouvrier du ministère des finances, un ancien commis des contributions indirectes, un ancien militaire amputé des deux bras, M. Crestot, à Paris et un ancien publiciste parisien, M. Etienne Junca.

Les 342 débits concédés à des femmes ont été accordés pour la presque totalité à des veuves, filles ou mères de fonctionnaires civils ou militaires de tous grades depuis le plus élevé jusqu'à celui de sous-officier.

C'est ainsi que nous voyons à côté de la veuve du général de brigade Jobey, des filles du général Delloye, la veuve d'un brigadier forestier assassiné en service commandé en Algérie, et la veuve d'un soldat au 16e dragons devenu plus tard attaché commercial en Indo-Chine.

Quelques bureaux ont été attribués à des veuves ou filles de parlementaires. C'est ainsi que nous signalerons :

Mme Ranc, veuve d'un sénateur.

Mmes Laloges, veuve du député de la Seine Lacasde, veuve du député de la Guadeloupe; Borie, veuve du député de la Corrèze; Henry veuve du député du Calvados; Evesque, veuve du député de la Drôme, et Rivoire-Bezian, fille de l'ancien député David, décédé.

COURS DES COTONS

Le Havre, 28 juin. — Tendance à peine soutenue. 3,400. — Juin, 73,50 ; Juillet, 73,87 ; Août, 74 »» ; Septembre, 73,87 ; Octobre, 73,62 ; Novembre, 73,25 ; Décembre, 73,12 ; Janvier, 73 »» ; Février, 73 »» ; Mars, 72,87 ; Avril, 72,87 ; Mai, 72,87.

FEUILLETON DU 29 JUIN. — N. 88

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

J'ai découvert, tout dernièrement à Meudon, après de longues et difficiles démarches, la misérable compagne de l'infâme Julot à qui, vous vous en souvenez, sans doute, votre malheureux enfant fut abandonné jadis par M. de Presles.

Elle m'a confirmé de tous points le récit fait par Georges, et les renseignements sur son enfance que j'avais précédemment recueillis à Châtillon-sur-Loing.

C'est elle qui avait conduit l'enfant dans cette ville et l'y avait laissé aux mains de la pauvre femme qui l'a élevé.

Il m'est donc impossible de douter à présent de l'identité de votre fils, c'est-à-dire de M. le vicomte de Presles.

Mais désireux pourtant de vous produire cette preuve décisive, afin que votre conviction soit inébranlable, j'ai prié cette femme de se tenir à ma disposition, pour vous apporter elle-même le récit détaillé de l'abandon de votre enfant.

Elle vous citera les dates, les heures, les plus futiles circonstances, elle vous dépeindra de façon si frappante l'enfant jadis emporté, les vêtements qui le recouvraient ; elle vous convaincra certainement.

— Je le souhaite bien vivement, dit madame de Presles, un instant ébranlée par cette communication mensongère.

Aussi, vais-je vous prier de me présenter cette femme sans tarder.

— Ce serait déjà fait, madame, si je ne m'étais heurté dès la première proposition de ce genre à un gros obstacle, que mes trop faibles moyens ne m'ont pas permis de vaincre.

— Lequel ?

— Mon Dieu, toujours le même, à notre époque.

La femme dont je vous parle est une malheureuse créature, sans scrupules et sans délicatesse, comme sans argent, hélas !

Elle demande, que dis-je, elle exige pour venir ici et pour témoigner de ce qu'elle sait, une somme importante, car elle veut spéculer sur le secret qu'elle comprend vous être précieux, indispensable même.

— Et combien demande-t-elle ? interrogea curieusement madame de Presles, dont le regard franc ne quittait pas les yeux de son interlocuteur.

— Dix mille francs comptant ! dit tranquillement Dufresne en soutenant effrontément l'examen de la comtesse.

— Oh ! ... voilà une grosse exigence, répliqua madame de Presles, en paraissant réfléchir.

En même temps elle étudiait attentivement la physionomie de son interlocuteur, cherchant à surprendre, à deviner ses impressions intimes.

Or, en dépit de toutes ses habitudes de dissimulation, et malgré sa fourberie audacieuse, Dufresne n'avait pu, en émettant les prétentions de la soi-disant compagne de Julot, réprimer un battement de paupières, un léger tressaillement dans la voix.

La comtesse s'en aperçut heureusement et se souvint à temps des renseignements confidentiels à elle donnés par M. Lombard sur la moralité de l'ex-homme d'affaires.

En même temps une pensée surgit en son cerveau, dont toutes les facultés se tendaient vers la vérité.

Elle eut l'impression ferme que Dufresne, en ce moment, faisait une tentative de chantage, ou mieux d'escroquerie. Il tendait à sa crédulité d'honnête femme, à ses secrets désirs maternels, un piège qu'elle voyait à temps.

Avec sa simplicité apparente, elle allait à son tour, non pas le tromper, mais plutôt mettre sa finesse en défaut, déjouer ses calculs.

Ce ne serait d'ailleurs qu'une excellente précaution, et même dans l'hypothèse fort improbable où Dufresne ne l'aurait pas jouée, elle ne ferait que s'assurer de la véracité de ses dires.

Tout en réfléchissant ainsi, elle continuait à étudier attentivement la physionomie du misérable, et, sans peine, elle y découvrit l'expression d'une cupidité impatiente et anxieuse, croissant de minute en minute.

Elle affecta de prendre un ton négligent, presque désintéressé.

— Evidemment, dit-elle, cette femme veut exploiter la situation, et sa demande est exagérée, bien qu'elle s'explique aisément.

Mais qu'importe ! vais-je regarder à quelques billets de mille francs, lorsqu'il s'agit pour moi d'acquérir une absolue certitude de tant d'importance ?

A ces mots, les traits de Dufresne se détendirent, un éclair brilla sous ses lourdes paupières.

— J'attendais cette réponse, répliqua-t-il souriant ; vous êtes assez riche, madame, pour acheter votre bonheur et votre repos à ce prix.

— Parfaitement, monsieur. Je dis plus, je m'en voudrais de marchander cette offre.

— Très bien, très bien...

Et le sourire de Dufresne s'accentua, il se vit sur le point de toucher la somme convoitée.

Ah ! les beaux et précieux billets, avec quelle joie il allait les enfouir dans son portefeuille !

Dix mille francs ! cela lui assurait deux années de tranquillité...

Madame de Presles, toujours attentive, jeta tout à coup sur son enthousiasme secret une douche glacée.

— C'est entendu, reprit-elle, je donnerai ces dix mille francs.

Amenez-moi cette femme le plus tôt possible.

Dès qu'elle aura parlé, qu'elle m'aura fourni des preuves irrécusables, je lui paierai son secret à elle-même.

Cette dernière phrase fit aussitôt disparaître l'expression joyeuse empreinte sur le visage de Dufresne, dont les lèvres minces se pincèrent en un rictus involontaire de suprême déception.

Cependant il sentit très vite le besoin de dissimuler cette impression fâcheuse et de paraître accepter volontiers l'arrangement proposé par madame de Presles.

— C'est entendu, madame la comtesse, dès mon retour à Paris, j'irai voir cette malheureuse, et je ferai mon possible pour vous l'amener au plus vite.

Cependant je vous demande quelques jours de délai, car elle sera peut-être difficile à décider.

Puis une autre idée traversant son cerveau comme un éclair, il reprit, avec l'espoir d'une petite revanche immédiate :

— Encore quelques mots, et comme ils sont, en somme, délicats à dire, je préfère aller franchement au but.

— Faites, monsieur, je vous écoute.

— Eh bien, madame la comtesse, j'ai le regret de vous informer que j'ai reçu dernièrement quelques petites réclamations concernant M. Georges.

— Vraiment ! de quelle nature sont ces réclamations ?

— Oh ! cela se devine : Ce pauvre jeune homme avait contracté, paraît-il, et tout à fait à mon insu, quelques petites dettes. Connant en votre bienveillance, je me suis engagé à payer, sans récriminations.

Ai-je eu tort ?

— Pas le moins du monde.

A combien s'élève le chiffre de ces dettes ?

— A cinq ou six cents francs environ.

— C'est peu de chose, en vérité.

— Pour vous surtout, madame.

Ainsi donc, nous allons les payer, n'est-ce pas ?

— Mais certainement.

Vous voudrez bien me faire adresser les notes des fournisseurs qui réclament, je les réglerai par mandat-poste, courrier par courrier.

En disant cela, madame de Presles, dont la conviction, touchant Dufresne, s'affermissait de plus en plus, se leva pour indiquer qu'elle jugeait l'entretien terminé.

Dépité, furieux, mais encore assez maître de lui pour ne rien compromettre, l'ex-homme d'affaires en fit autant, salua profondément, et se retira, très calme en apparence.

Et madame de Presles ne lui ayant pas offert cette fois sa voiture pour le reconduire, il sortit à pied du château.

Puis il reprit la route de Blesmes, en maugréant intérieurement contre Monseigneur du Surin, et surtout contre la noble et digne femme qui avait déjoué sa fourberie et son audace, à l'aide de sa seule honnêteté.

En route, il pensait, et tout un plan, d'ailleurs ébauché déjà, s'élaborait dans son cerveau fertile en expédients.

Il fallait maintenant qu'il contraignît Rosalie la Borgne à faire auprès de la comtesse la démarche annoncée par lui, en modifiant seulement l'histoire qu'elle raconterait, d'après les données qu'il lui fournirait.

Les dix mille francs, au lieu de lui revenir en entier, se partageraient alors en deux ou trois sommes, habilement réparties par ses soins entre lui, la Borgne et du Surin.

C'était une perte, ou plutôt une diminution d'honoraires, comme il disait cyniquement, mais ne valait-il pas mieux empocher quatre ou cinq mille francs seulement que de tout perdre ?...

Pourtant il fallait prévoir aussi le cas où la Borgne refuserait de se prêter à cette combinaison, le privant ainsi de tout le gain espéré.

A ce sujet, il désirait se concerter le soir même avec Monseigneur du Surin, son jeune complice ; car si Rosalie refusait de témoigner, il était absolument décidé à en finir avec elle.

Déjà fort dangereuse, elle le deviendrait plus encore, étant instruite de cette nouvelle machination dont elle pourrait, avec un peu de perspicacité et d'audace, s'assurer tout le profit.

Il eut donc le loisir d'envisager les deux hypothèses, durant la longue route qu'il dut faire péniblement à pied. Lorsqu'il arriva enfin à Château-Thierry, vers cinq heures, son plan était entièrement tracé, et l'exécution fermement résolue.

Le sort de Rosalie était entre ses mains, il en déciderait le lendemain même.

Il se dirigea lentement vers l'hôtel de l'Eléphant, où il était descendu, attendit sans trop d'impatience l'instant du dîner, mangea d'aussi bon appétit qu'un homme dont la conscience est tranquille, et sortit pour prendre l'air.

Neuf heures sonnaient à l'horloge de l'hôtel de ville, lorsque Monseigneur du Surin, exact au rendez-vous donné, apparut sur le pont.

(A suivre).